



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION EXCEPTIONNELLE EN HORS QUOTA

### POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EQUIPE

Sans participer au championnat de la zone interdépartementale

Au championnat de la ligue régionale pour les régions de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, départements et territoires d'Outre-mer

Au championnat départemental pour les départements d'Île-de-France

39 rue Barbès - 92120 Montrouge - <https://www.ffkarate.fr/>

A transmettre à la Direction Technique Nationale

Monsieur Claudio PETTINELLA - E mail : [cpettinella@ffkarate.fr](mailto:cpettinella@ffkarate.fr)

Les clubs doivent s'acquitter du droit d'inscription de 16 € par équipe auprès du service compétitions afin que l'inscription soit enregistrée définitivement.

#### DATE DE LA DEMANDE :

NOM DU CLUB	N° D'AFFILIATION DU CLUB	EQUIPE FEMININE / MASCULINE	EPREUVE COMBAT / KATA	CATEGORIE D'AGE COMBAT		CATEGORIE D'AGE KATA		LIGUE
				JUNIORS	SENIORS	CADETS/JUNIORS	SENIORS	

#### Résultats sportifs nationaux

Médaillés de la saison sportive précédente :

Médaillés de la saison en cours :

→

→

#### MOTIF DE LA DEMANDE

Equipe masculine combat : la demande de dérogation en hors quota est étudiée et traitée seulement si deux athlètes sont absents le jour de la compétition. (Nom et Prénom des deux athlètes absents)

Equipe féminine combat : la demande de dérogation en hors quota est étudiée et traitée seulement si une athlète est absente le jour de la compétition. (Nom et Prénom de l'athlète absente)

Equipe kata : la demande de dérogation en hors quota est étudiée et traitée seulement si un athlète est absent le jour de la compétition. (Nom et Prénom de l'athlète absent).

Merci de cocher votre choix dans la liste ci-dessous :

1) MEDICAL	En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
2) PROFESSIONNEL	Un problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
3) EXAMEN	Pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
4) 1e LEAGUE	Participation à une compétition en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative.
5) COLLECTIF FRANCE	Tous types de regroupements ou de compétitions avec le Collectif France, le jour de la compétition qualificative. Dérogation demandée par le Directeur des Equipes de France.

VEUILLEZ DEVELOPPER AVEC PRECISION LA RAISON MOTIVANT LA DEMANDE (à joindre le justificatif demandé)

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre règlementaire, incomplète, sans motif valable, sans justificatif sera refusée.

Téléchargement du document : <https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document.

(Documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Direction Technique Nationale

Bon pour accord de

Monsieur Claudio PETTINELLA